



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 5 mars 2026**

Présents : MM. Jean-Marc DUPUY, Didier FORNER, Ludovic LE BOULCH, Patrick PILATI, Lionel BUSATO, Cédric PICARD, Mmes Sandra BERGERON, Catherine BRAZZALOTTO, Élise DARQUES, Nicole BACCARINO, Fabienne LAUFFENBURGER.

Excusés/absents : Caroline KLEIN-MELAN, Gérard GROSSAC.

Ludovic LE BOULCH a été désigné secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marc DUPUY, maire. Il a constaté que le nombre de conseillers municipaux présents était de 11.

Le quorum étant atteint, il a procédé à la lecture de l'ordre du jour.

- **INSTITUTION et VIE POLITIQUE**

- 1.1 Approbation PV du conseil du 15 janvier 2026

- **DOMAINE et PATRIMOINE**

- 2.1 Demande occupation domaine public
 - 2.2 Incorporation dans domaine privé biens sans maître

- **FINANCES LOCALES**

- 3.1 Vote CFU 2025
 - 3.2 Affectation résultats 2025
 - 3.3 Vote BP 2026
 - 3.4 Subventions associations
 - 3.5 Demande fonds d'aide aux jeunes (mail 22/01 classé dans département)
 - 3.6 Demande subvention ADMR
 - 3.7 Demande subvention association Paloume
 - 3.8 Modifications dossier sécurisation entrée village
 - 3.9 prêts court et moyen terme parcours SSN

- **URBANISME**

- **LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE**

5.1 Dénomination voie Arnaudé (Sabathier)

- **PERSONNEL**
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 Point travaux parcours SSN
 - 7.2 Point dégradations suite intempéries (mur soutènement, fossés, trou chemin rural de la Nuit, mur château)

Institution et vie politique

1.1 Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026

Après lecture, le PV de la dernière séance est validé à l'unanimité.

Domaine et Patrimoine

2.1 Demande occupation domaine public

Une demande a été reçue en mairie le 8 janvier, pour un camion pizza, à partir du printemps 2026.

Ce serait pour un soir par semaine.

M. le maire précise que de telles demandes ont déjà été acceptées (15€/mois), et qu'actuellement, il n'y a pas ce type de service sur la commune.

Après discussion le conseil valide la présence de ce camion à pizza 1 soir par semaine pour 20€/mois.

Il conviendra de vérifier que les branchements prévus conviennent au fonctionnement.

Décision validée à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°06.

2.2 Incorporation bien sans maître dans domaine privé communal

M. le maire rappelle qu'une procédure de bien sans maître est actuellement en cours pour deux biens (à côté de l'église, au rez-de-chaussée parcelle AB 27, et au lotissement du Deschamps, parcelle ZE 36). Il rappelle l'administration fiscale a répondu à notre demande de renseignement le 19 mai 2025, puis la commission communale des impôts directs s'est réunie le 11 juillet 2025, un affichage continu de 6 mois a été effectué du 4 août 2025 au 11 février 2026.

Personne ne s'étant manifesté, le conseil municipal doit maintenant délibérer dans les 6 mois qui suivent, afin de décider de l'incorporation de ces biens dans le domaine privé de la commune.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 11 juillet 2025:

Vu les arrêtés municipaux n°36 et 37 du 1er août 2025 constatant la vacance des biens précités

Vu les certificats attestant l’affichage à la porte de la mairie des arrêtés municipaux susvisés ;

Les propriétaires des immeubles parcelle section ZE 36 contenance 32m² et section AB 27 contenance 80m², ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l’accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l’article L 1123-3 (alinéa 2) du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l’immeuble est présumé sans maître au titre de l’article 713 du code civil.

Ces immeubles peuvent dès lors revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d’exercer ses droits en application des dispositions de l’article 713 du code civil ;
- que la commune s’appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

M. le Maire est chargé de prendre l’arrêté constatant l’incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Décision validée à l’unanimité (11 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°07.

Finances locales

3.1 CFU 2025

Le maire ne pouvant participer au vote de ce point à l’ordre du jour, le conseil nomme M. Didier FORNER comme président pour ce point de l’ordre du jour. L’adjoint aux finances rappelle que par délibération du 25 mai 2023, le conseil municipal avait acté le fait que la commune passe en expérimentation du compte financier unique (CFU), en lien avec la direction départementale des finances.

Ce document remplace depuis 2024 le compte administratif (maire) et le compte de gestion (trésorière).

Les résultats de l’exercice 2025 sont synthétisés dans le tableau ci-après :

COMMUNE DURAN - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D’ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 275 327,00	577 692,44	1 853 019,44
	Recettes réalisées (1)	B	191 167,30	562 265,93	753 433,23
	Restes à réaliser	C	582 412,54	0,00	582 412,54
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 215 358,86	864 209,00	2 079 567,86
	Dépenses réalisées (1)	E	199 019,13	480 042,02	679 061,15
	Restes à réaliser	F	775 227,90	0,00	775 227,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-7 851,83	82 223,91	74 372,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-59 968,14	286 516,56	226 548,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-67 819,97	368 740,47	300 920,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-192 815,36	0,00	-192 815,36
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-260 635,33	368 740,47	108 105,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

CA commune 2025

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT				
dépenses			réalisé	recettes			réalisé	
011	charges caractère général		121 855,03	70	produits de service		14 893,39	
012	charges personnel		156 441,35	73	impôts taxes		365 818,60	
014	atténuation recettes		26 340,34	74	dotations participations		160 917,21	
65	autres charges de gestion		159 124,03	75	autres produits		13 455,76	
66	charges financières		9 703,27	76	produits financiers		54,55	
67	charges exceptionnelles			77	produits exceptionnels		2 214,86	
68	provisions			013	atténuations de charge		333,56	
042	opération ordre		0,00	042	opération ordre		0,00	
	VNC immo	article 6751	6 578,00			article 7761	4 578,00	
TOTAL			480 042,02	TOTAL			562 265,93	
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT				
dépenses			RAR	réalisé	recettes			
001	résultat reporté			59 968,14	001	résultat reporté		
10	remboursement TA				10	dotations et fonds concours	29 687,05	
16	remboursement dette			34 536,70	1068	affectation résultat	73 461,20	
20	immo. Incorporelles			738,00	13	subventions investissement	1 648,10	
21	immo. Corporelles	13 508		129 787,87	21	remboursement bornage		
23	immo. en cours				16	emprunts/cautionnement		
040	opération ordre			0,00	040	opération ordre	0,00	
	moins value cession	article 192		4 578,00		cession	article 2182	6 578,00
102	PSSN	761 720		28 619,56	102	PSSN	582 413	
	article 231					article 13	79 033,95	
041	opération patrimoniale			759,00	041	opération patrimoniale	article 1328	759,00
TOTAL			775 227,90	258 987,27	TOTAL			582 412,54
résultat		sans le 001		199 019,13		solde d'exécution		
82 223,91							-7 851,83	
excédent reporté						excédent des restes à réaliser	-192 815,36	
286 516,56						solde d'exécution cumulé	-67 819,97	
				368 740,47				

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Duran ;
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;
 Après présentation par l'adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix pour, zéro voix contre), M. le maire étant absent lors de la discussion du CFU et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Duran
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision validée à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°08.

Le secrétaire, Ludovic LE BOULCH

Le président de séance, Didier FORNER

3.2 Affectation résultats 2025

M. l'adjoint aux finances présente au conseil l'affectation 2026 des résultats et la propose au vote.

Elle est effectuée selon les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement 2025 :	82 223,91 €
Excédent reporté :	286 516,56 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	368 740,47 €
Déficit d'investissement :	- 67 819,97 €
Déficit des restes à réaliser :	- 192 815,36 €

Après en avoir délibéré, le conseil valide l'affectation suivante :

Affectation complémentaire en réserve (article 1068) de 260 635,33€ (pour combler le déficit d'investissement et des restes à réaliser)

Résultat reporté en fonctionnement 108 105,14 € (article 002 excédent)

Résultat d'investissement reporté 67 819,97€ (article 001 déficit)

Décision validée à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°09.

3.3 BP 2026

Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus.

Conformément aux articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil Municipal, préalablement au vote du budget primitif 2026, l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus au titre de leurs mandats.

Cet état, exprimé en euros bruts mensuels, recense les indemnités perçues au titre :

- du Conseil municipal,
- du Conseil communautaire,
- des syndicats ou organismes extérieurs.

Les montants présentés sont les suivants :

- Sandra BERGERON : 219,91 €
- Nicole BACCARINO : 332,95 €
- Lionel BUSATO : 102,76 €
- Jean-Marc DUPUY : 828,27 € + 246,63 €
- Didier FORNER : 219,91 €
- Gérard GROSSAC : 102,76 €
- Ludovic LE BOULCH : 219,91 €
- Cédric PICARD : 219,91 €
- Patrick PILATI : 102,76 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

M. l'adjoint aux finances présente aux membres du conseil le BP 2026.

BP Commune 2026

FONCTIONNEMENT		BP 2026		FONCTIONNEMENT		BP 2026	
dépenses				recettes			
011	charges caractère général		123 800	70	produits de service		20 300
012	charges personnel		153 000	731	fiscalité locale		345 000
014	atténuation de produits		27 000	732	fiscalité reversée		25 000
65	autres charges de gestion		164 950,00	74	dotations participations		134 000
66	charges financières		20 680	75	autres produits		53 500,00
67	charges exceptionnelles		0	76	produits financiers		0
042	opération ordre		738	013	atténuations de charge		0
022	dépense imprévue			042	opération ordre		0
023	virement section investi		195 737,14	77	produit exceptionnel		0
				002	excédent reporté		108 105,14
TOTAL			685 905,14	TOTAL			685 905,14
INVESTISSEMENT		RAR	BP 2026	INVESTISSEMENT		RAR	BP 2026
dépenses				recettes			
001	résultat reporté	0	67 819,97	001	résultat reporté		
10	dotations et fonds divers		0,00	21	virement section fonct.	0	195 737,14
16	remboursement dette	0	436 500	10	dotations et fonds concours	0	28 966,63
20	immo. Incorporelles	0	40 000	1068	affectation résultat		260 635,33
20421	Biens mobiliers, matériel et études			021	immobilisations	0	0
21	immo. Corporelles	13 508	5 500	13	subventions investissement	282 412,54	152 437,00
020	dépenses imprévues			16	prêt	300 000	200 000,00
23	immo. en cours	761 719,90	95 878,77	040	opération ordre	0	738
040	opération ordre	0	0	041	opération ordre	0	0
041	opération ordre	0	0		cession		
TOTAL		775 227,90	645 698,74	TOTAL		582 412,54	838 514,10
avec restes à réaliser			1 420 926,64	avec restes à réaliser			1 420 926,64

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le budget présenté.

Décision validée à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°10.

3.4 Subventions associations

Suite aux demandes reçues en mairie dans les délais requis, il est proposé d'accorder aux associations les montants récapitulatifs dans le tableau ci-après :

Association	Montant demandé
Anciens combattants	100 €
Pétanque durannaise	350 €
ASPAD	700 €
Comité des fêtes	1000 €
Hygie Sport	300 €
TOTAL	2 450 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité (Mme Bergeron ne participe à aucun vote et Mme Brazzalotto au vote pour le comité des fêtes) les montants suivants :

Association	Montant voté
Anciens combattants	100 €
Pétanque durannaise	350 €
ASPAD	700 €
Comité des fêtes	1 000 €
Hygie Sport	200 €
TOTAL	2 350 €

Il sera demandé la comptabilité des associations à qui les subventions ont été accordées.

Décision validée à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°11.

3.5 Demande fonds d'aide aux jeunes

Comme chaque année, la commune a été sollicitée pour participer au FAJ par mail du 22 janvier.

Le bilan du FAJ est le suivant :

322 dossiers instruits (266 par la Mission Locale, 54 par les MDS et 2 par l'ASE) et 309 dossiers validés.

230 jeunes ont bénéficié d'un FAJ.

Bilan par commune :

Par villes et villages :

VILLES ET VILLAGES	Bénéficiaires		Demandes accordées		Montants accordés	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
AUCH	87	88	114	114	20 397,06 €	19 812,76 €
AURIMONT	0	1	0	1	- €	320,00 €
AVERON BERGELLE	0	1	0	2	- €	160,00 €
BARCELONE DU GERS	1	1	1	1	30,00 €	320,00 €
BARRAN	1	2	1	2	320,00 €	600,00 €
BASSOUES	0	1	0	1	- €	320,00 €
BEAUMARCHES	0	2	0	2	- €	640,00 €
BELLEGARDE ADOULINS	0	1	0	2	- €	400,00 €
BEZOLLES	0	1	0	1	- €	300,00 €
CADEILLAN	1	0	1	0	60,00 €	- €
CAILLAVET	1	1	3	1	720,00 €	50,00 €
CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE	0	1	0	1	- €	80,00 €
CASTERA VERDUZAN	2	1	2	1	550,00 €	250,00 €
CASTERON	0	1	0	1	- €	80,00 €
CAZAUBON	1	0	1	0	320,00 €	- €
CAZAUX VILLECOMTAL	0	1	0	1	- €	240,00 €
CERAN	0	1	0	1	- €	800,00 €
COLOGNE	1	0	1	0	320,00 €	- €
CONDOM	19	6	33	6	5 013,90 €	1 130,00 €
DEMU	0	1	0	1	- €	200,00 €
DURAN	1	0	1	0	320,00 €	- €
EAUZE	1	1	1	1	80,00 €	80,00 €
ENDOUIELLE	0	1	0	1	- €	300,00 €
ESCORNEBOEUF	1	0	1	0	320,00 €	- €
FLEURANCE	6	7	7	10	1 710,00 €	2 002,00 €
GIMONT	6	2	7	2	1 130,00 €	494,07 €
HAGET	1	0	2	0	160,00 €	- €
HAULIES	0	0	0	1	- €	20,00 €
JEGUN	0	3	0	6	- €	657,50 €
LA SAUVETAT	2	0	2	0	370,00 €	- €
LABRIHE	1	0	1	0	320,00 €	- €
LALANNE ARQUE	0	1	0	1	- €	70,00 €
LAMAGUERE	1	0	1	0	320,00 €	- €
LANNEPAX	1	0	2	0	160,00 €	- €
LECTOURE	1	7	2	7	200,00 €	1 600,00 €
L'ISLE ARNE	1	3	1	5	305,00 €	780,00 €
L'ISLE DE NOE	1	3	1	5	320,00 €	941,50 €
L'ISLE JOURDAIN	15	13	17	19	3 595,39 €	3 220,00 €
LOMBEZ	4	2	4	3	979,98 €	400,00 €
MARCIAC	1	1	1	1	180,00 €	320,00 €
MARSAN	0	1	0	1	- €	500,00 €
MASSEUBE	4	5	13	17	1 150,00 €	2 131,35 €
MAURENS	1	0	2	0	390,00 €	- €
MAUVEZIN	3	4	3	5	650,00 €	1 060,00 €
MERENS	1	0	1	0	40,00 €	- €
MIELAN	0	1	0	1	- €	240,00 €
MIRADOUX	0	1	0	1	- €	200,00 €

VILLES ET VILLAGES	Bénéficiaires		Demandes accordées		Montants accordés	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
MIRANDE	9	11	9	16	1 560,00 €	1 928,98 €
MONBRUN	1	0	1	0	60,00 €	- €
MONFERRAN PLAVES	1	0	1	0	70,00 €	- €
MONLEZUN	1	0	1	0	80,00 €	- €
MONTEGUT	1	0	1	0	320,00 €	- €
MONTEGUT SUR ARROS	1	0	1	0	200,00 €	- €
MONTESQUIOU	1	0	1	0	300,00 €	- €
MONTESTRUC SUR GERS	0	2	0	2	- €	720,00 €
MONTREAL	0	2	0	2	- €	110,00 €
MOUCHAN	0	1	0	1	- €	320,00 €
NOGARO	1	2	1	3	40,00 €	575,00 €
PAVIE	6	2	12	3	1 198,00 €	160,00 €
PESSAN	1	0	1	2	250,00 €	260,00 €
PEYRUSSE MASSAS	0	1	0	1	- €	200,00 €
PRECHAC	0	1	0	1	- €	320,00 €
PREIGNAN	1	0	1	0	320,00 €	- €
PUJAUDRAN	1	0	1	0	143,00 €	- €
RISCLE	1	1	1	1	195,00 €	320,00 €
SAINT ANTOINE	1	0	1	0	80,00 €	- €
SAINT ARROMAN	0	1	0	1	- €	40,00 €
SAINT BLANCARD	1	0	2	0	140,00 €	- €
SAINT CHRISTAUD	0	1	0	1	- €	320,00 €
SAINT CLAR	0	2	0	2	- €	380,00 €
SAINT GERME	0	2	0	2	- €	120,00 €
SAINT MEDARD	1	1	1	1	320,00 €	344,68 €
SAINT PAUL DE BAISE	1	0	1	0	320,00 €	- €
SAINT PUY	1	1	1	1	320,00 €	320,00 €
SAINTE DODE	0	1	0	1	- €	320,00 €
SAINTE MARIE	1	0	1	0	320,00 €	- €
SAMARAN	1	0	1	0	320,00 €	- €
SAMATAN	1	0	2	0	160,00 €	- €
SARAMON	1	0	1	0	190,00 €	- €
SARRANT	1	0	1	0	225,00 €	- €
SAVIGNAC MONA	1	0	1	0	450,00 €	- €
SEGOUFIELLE	2	1	2	1	500,00 €	320,00 €
SEISSAN	1	1	2	1	130,00 €	473,00 €
SIMORRE	1	1	1	1	693,00 €	50,00 €
SOLOMIAC	1	1	1	1	200,00 €	320,00 €
TARSAC	0	1	0	1	- €	100,00 €
TILLAC	1	2	1	2	26,10 €	640,00 €
TOUJOUSE	1	0	1	0	80,00 €	- €
VALENCE SUR BAISE	5	1	6	1	823,90 €	320,00 €
VIC FEZENSAC	9	4	10	4	1 932,00 €	800,00 €
VIELLA	0	1	0	1	- €	320,00 €
SDF	12	4	21	7	1 610,00 €	540,00 €
REGAR	16	14	27	22	2 301,50 €	1 901,00 €
TOTAL	253	230	344	309	56 308,83 €	53 261,84 €

BILAN FINANCIER 2025

DEPENSES		CONTRIBUTIONS	
AIDES FINANCIERES		ORGANISMES	
AIDES ACCORDEES AUX JEUNES	53 261,84 €	CAF	4 000,00 €
		SA GASCOGNE HLM GERS	4 500,00 €
		OPH DU GERS	1 200,00 €
		GRAND AUCH	9 000,00 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	45 000,00 €
Sous total 1	53 261,84 €	Sous total 1	63 700,00 €
FONCTIONNEMENT		COMMUNES	
FRAIS DE GESTION	16 500,00 €	AIGNAN	325,00 €
FRAIS BANCAIRES	35,38 €	AURADÉ	177,60 €
SUBVENTION MAISON DU LOGEMENT	1 500,00 €	AUX AUSSAT	50,00 €
		BARCELONNE DU GERS	551,00 €
		BONAS	50,00 €
		BRUGNENS	120,00 €
		CAILLAVET	80,00 €
		CASTEX	40,00 €
		CAUPENNE D'ARMAGNAC	200,00 €
		CLERMONT POUYGUILLES	34,00 €
		CONDOM	3 000,00 €
		GIMONT	1 000,00 €
		LAURAET	200,00 €
		LECTOURE	350,00 €
		NOGARO	820,00 €
		ORDAN LARROQUE	118,80 €
		PAUILHAC	300,00 €
		POUY ROQUELAURE	50,00 €
		SAINT CRICQ	100,00 €
		SAINTE CHRISTIE	200,00 €
		SARRAGACHIES	150,00 €
		SARRAGUZAN	34,00 €
		VALENCE/BAISE	234,00 €
Sous total 2	18 035,38 €	Sous total 2	8 184,40 €
		AIDES NON UTILISEES	6 589,47 €
		Sous total 3	6 589,47 €
TOTAL	71 297,22 €	TOTAL	78 473,87 €
SOLDE A REVERSER	7 176,65 €		

Il est rappelé que le conseil avait décidé de ne pas participer l'année dernière.

Le conseil choisit de ne pas participer, car la Commune de DURAN est déjà représentée par le Grand Auch Cœur de Gascogne.

Décision validée à l'unanimité (0 voix pour, 11 voix contre) par délibération n°12.

3.6 Demande subventions ADMR32

Une demande de l'association aide à domicile en milieu rural a été reçue le 16 janvier. Après étude, le conseil décide ne pas participer car la commune de DURAN est déjà représentée par la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Décision validée à l'unanimité (0 voix pour, 11 voix contre) par délibération n°13.

3.7 Demande subvention association Paloume

Une demande de l'association Paloume (association de sauvegarde de la faune sauvage) a été reçue le 26 janvier.

Après étude, le conseil décide de ne pas participer au budget de cette association.

Décision validée à l'unanimité (0 voix pour, 11 voix contre) par délibération n°14.

3.8 Modifications dossier sécurisation entrée village

M. le maire rappelle qu'un dossier de demande de DETR avait été déposé fin octobre 2025. Ce dossier avait fait l'objet de remarques, concernant notamment l'accessibilité du cabinet médical, et les aménagements de voirie sur le projet pour les PMR.

Des modifications ont été apportées afin de répondre à ces demandes le 12 février. Le nouveau dossier déposé n'appelle plus de remarques particulières des services de l'État.

En revanche, cela a entraîné une hausse du coût prévisionnel des travaux de l'ordre de +10 000 €, ce qui amène le projet à coûter plus de 100 000 €. Cette augmentation implique l'obligation de recourir à un appel d'offres et à un cabinet de maîtrise d'ouvrage. Il sera donc demandé à l'entreprise sollicitée pour ces travaux de baisser le coût en dessous des 100 000 €, comme prévu au départ.

3.9 Prêts court et moyen terme parcours SSN

Ludovic LE BOULCH, en raison de ses fonctions professionnelles au Crédit Agricole, ne participe pas au vote.

M. le maire rappelle le plan de financement du projet de parcours sport-santé-nature validé en août 2025 :

Organisme	Part	Montant HT
Autofinancement communal	21,97%	144 732,73 €
Etat DSIL	23,15%	152 437,00 €
Etat (DETR)	40%	263 446,49 €
Département du Gers (DDR+) Thématique culture, tourisme et sport	14,88%	98 000,00€
Total	100%	658 616,22 €

Il précise que les marchés signés fin septembre pour l'entreprise chargée des travaux, ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre, amènent à un montant global de 689 718€ HT ou 827 661,60 € TTC. Une avance de 30% a été perçue pour la DETR 2022, et nous sommes dans l'attente du versement de 30% pour la DETR 2025 et la DDR+ du département.

Néanmoins, vu le montant global des factures qu'il reste à acquitter (799 042,04€) et les délais de versement des subventions, il va falloir souscrire un prêt court terme de 400 000€, ainsi qu'un prêt moyen terme de 100 000€.

Le prêt court terme servira à régler les factures en attendant le versement du solde des subventions, et le FCTVA en 2027, et le prêt moyen terme servira à financer en partie ce projet, afin de conserver un fonds de roulement à un niveau acceptable.

Plusieurs organismes ont été sollicités, mais seul le Crédit Agricole nous a fourni une offre.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt CT de 400 000 € :

- Durée : 12 mois
- Taux : 2,67%
- Frais de dossiers : 400€
- TEG global de 2,771%
- Catégorie Gissler du prêt : 1A
- Remboursement des intérêts par trimestre, 2670€ à chaque versement

Coût du prêt si remboursement à l'issue du délai d'un an : 11 080€

Prêt MT de 100 000 € :

- Durée : 7 ans
- Taux : 3,25%
- Frais de dossiers : 300€
- TEG global de 3,3276%
- Catégorie Gissler du prêt : 1A
- Remboursement des intérêts annuellement, 16 202€ à chaque versement

Coût total du prêt : 13 715,43€

Une offre pour le prêt MT a aussi été faite, pour une durée de 10 ans.

Le conseil valide le recours à ces deux emprunts, à savoir : un emprunt court terme (CT) sur 12 mois et un emprunt moyen terme (MT) sur 7 ans, dans les conditions qui ont été présentées ci-dessus.

Décision validée à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°15.

Urbanisme

Pas de point à l'ordre du jour

Libertés publiques et pouvoir de police

5.1 Dénomination voie quartier de l'Arnaudé

Suite à l'incendie du mois dernier sur la commune, au quartier de l'Arnaudé, M. le maire indique qu'il serait souhaitable de numéroter les habitations concernées. Ce sont en effet les seules qui ne le sont pas encore sur la commune.

La numérotation étant effectuée par arrêté municipal, il précise que le conseil ne peut intervenir que s'il souhaite dénommer cette voie.

Il propose, soit de conserver la dénomination « quartier de l'Arnaudé », et de placer des n° qui ne sont pas encore utilisés, soit de dénommer cette voie un peu à l'écart du quartier de

l'Arnaudé, en conservant éventuellement le nom de lieu-dit de l'Arnaudé, et d'affecter une numérotation propre pour ces deux logements (**peut être prendre contact avec la famille Sabathier pour voir s'ils ont des idées de dénominations ?**)

Après étude, le conseil décide de conserver la dénomination « Quartier de l'Arnaudé » et d'attribuer les numéros qui n'ont pas encore été utilisés aux habitations concernées.

Décision validée à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°16.

Personnel

Pas de point à l'ordre du jour

Points informations

QUESTIONS DIVERSES

8.1 Point information avancée travaux parcours SSN

Les travaux avancent mais ont dû être interrompus pendant trois semaines en raison des intempéries. Ils ont repris depuis la semaine dernière. Un problème a été relevé concernant le ralentisseur situé au niveau du terrain de foot, qui ne convient pas ; ce point sera notifié lors de la prochaine réunion de chantier. Tous les cheminements piétonniers sont désormais terminés. L'arrêt de bus devant l'école a été remplacé par un banc sous les ombrières, il reste à déplacer le panneau. Enfin, quelques points seront à revoir pour corriger certaines non-conformités.

8.2 Point dégradations suite intempéries

Suite aux intempéries récentes, plusieurs dégradations ont été constatées sur le territoire communal et ont nécessité des interventions spécifiques. Le débouchage de plusieurs fossés a été réalisé afin d'assurer l'écoulement des eaux et prévenir de nouveaux dégâts. Un arbre menaçant situé au cimetière a dû être abattu pour garantir la sécurité des usagers ; le coût de cette intervention s'élève à 5 000 €.

Concernant le mur de soutènement de la rue Aragon, une mise en sécurité provisoire a été effectuée. Une étude est en cours afin de définir les travaux nécessaires pour sa consolidation définitive. Par ailleurs, un trou important a été constaté sur le chemin d'exploitation de la Nuit ; des sondages et des travaux de réparation seront indispensables pour rétablir la circulation en toute sécurité.

La commune attend le classement en catastrophe naturelle afin de pouvoir activer la procédure d'indemnisation auprès des assurances pour les dommages subis.

Enfin, la situation du mur du château reste préoccupante : un arrêté de mise en péril a été émis et une procédure a été engagée à l'encontre du propriétaire afin d'assurer la sécurisation du site.

8.3 Point chauffage salle polyvalente

On est en train de faire des relevés. Il y fait meilleur depuis les derniers réglages. Les consommations sont surveillées et il est constaté quelques abus d'utilisations.

La séance est levée à 20h45.

Récapitulatif des délibérations prises lors de cette séance

- N°06 Demande occupation domaine public camion pizza
- N°07 Biens sans maître
- N°08 CFU 2025
- N°09 Affectation résultats exercice 2025
- N°10 Budget primitif 2026
- N°11 Subventions associations communales
- N°12 Subventions FAJ 2026
- N°13 Subvention ADMR 32
- N°14 Subvention association Paloume
- N°15 Prêts projets parcours sport santé nature
- N°16 Dénomination voie quartier Arnaudé

Le secrétaire, Ludovic LE BOULCH

Le président de séance, Jean-Marc DUPUY